



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 Juin 2016 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Annabel DOS REIS, Ariel ALLARD, Yves LAOUENNAN, Nathalie GANDON, Jean-Claude MORIN, Marie-France CABARET, Agnès SESCHEBOEUF, Frédéric SEVIN, Gregory MAIN, Virginie BOUCHARD (arrivée à 20h25)

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Arnaud LEHERICHER a donné pouvoir à Christelle MINARD
Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie France CABARET
Catherine BAZIN a donné pouvoir à Virginie BOUCHARD
Marc RAVANEL a donné pouvoir à Yves LAOUENNAN
Thibaut PELLETIER a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND

Absente excusée :

Karine LECLUYSE

Absente :

Mylène MILON

Nombre de conseillers présents : 11 puis 12 à partir de la DCM 2016.11.07.02

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4 puis 5 à partir de la DCM 2016.11.07.02

Nombre de votants : 15 puis 17 à partir de la DCM 2016.11.07.02

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Frédéric SEVIN

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 8 Juin 2016.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Lundi 11 juillet 2016

Ressources Humaines

- Recours à un contrat emploi saisonnier pour un poste d'agent technique

Juridiques :

- Avenant n°1 de la convention de remboursement provisoire des frais au titre des eaux pluviales
- Présentation du rapport RPQS (Rapport sur le Prix et la qualité du Service) - Budget eau
- Approbation des nouveaux statuts du SIZA
- Approbation de la vente du terrain du motocross et de terrains à Bilheux
- Convention de mise à disposition avec Keolis pour le stationnement des cars

Finance :

- Point sur les subventions obtenues par la commune

Travaux :

- Choix de l'entreprise pour la consultation voiries ATD 2016
- Choix de l'entreprise pour la consultation Eclairage public sur création de points lumineux
- Choix de l'entreprise pour la consultation Eclairage public sur le changement de 50 têtes d'éclairage mercure.
- Choix de l'entreprise pour la consultation sur les bordures de trottoirs Rue de la Goletterie
- Validation des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée 2016
- Autorisation d'achat d'un Kangoo en remplacement du Kangoo actuel hors service.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
- Puits Bernier
- Point sur le RDV avec les bailleurs sociaux concernant le projet de maison médicale et du projet des Euréliales
- Compte rendu de la réunion avec le cabinet d'architecte pour l'aménagement du cœur de village de Tremblay
- Compte rendu du 1^{er} Adjoint
- Compte rendu de la commission des travaux
- Compte rendu du 2^{ème} Adjoint
- Compte rendu du 3^{ème} Adjoint
- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

Divers

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire ouvre la séance en demandant qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour du conseil municipal suite à la validation, par la commission des travaux, d'exécution de travaux supplémentaires, à savoir :

- Travaux 5 Route de Paincuit ;
- Travaux 7 rue de l'Aubépine ;
- Travaux de remise aux normes coupure électrique de la Salle des fêtes de Tremblay ;
- Acquisition au Parc Départemental d'une faucheuse professionnelle d'occasion ;
- Raccordement assainissement à la Mairie d'Ecublé.

Madame Sescheboeuf s'interroge sur l'utilisation future de cette nouvelle faucheuse.

Madame le Maire rappelle que la faucheuse actuelle de la commune est en panne. L'acquisition de cette faucheuse permettrait de remplacer l'ancienne faucheuse. La faucheuse serait utilisée sur les chemins ruraux.

Madame Sescheboeuf s'interroge également pour savoir qui doit entretenir les chemins privés. Madame le Maire rappelle que les administrés doivent entretenir eux-mêmes les chemins privés. De plus, la période actuelle nécessite l'acquisition d'une faucheuse car la réserve foncière est pleine de chardons.

La commune entretient les chemins communaux avec les agriculteurs.

Les membres du conseil municipal ont validé à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ressources Humaines

DCM 2016.11.07.01 – Recrutement d'un agent technique pour accroissement saisonnier d'activité

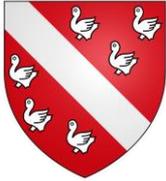
Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Considérant qu'en raison des nombreux petits travaux nécessaires pendant la période estivale jusqu'à l'automne et la présence de seulement deux agents en même temps durant cette période, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant de Juillet à Octobre 2016.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent.

Monsieur Laouennan s'interroge sur la possibilité pour la commune de faire appel à l'association Grâces qui propose des emplois aidés, comme c'est le cas actuellement pour deux agents de la commune.

Madame le Maire répond que l'association Grâces propose uniquement des contrats emplois aidés pour une durée minimale d'une année.

Monsieur Laouennan demande également si cet emploi saisonnier sera en plein temps. Madame le Maire confirme que l'emploi saisonnier sera à plein temps.

Pour information le cout au premier échelon est de 2 137,43 € toutes charges comprises (1217,43 € en salaire) et de 2 164,58 € toutes charges comprises pour le 5^{ème} échelon (1232,58 € en salaire).

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, l'autorisation de lancer une procédure de recrutement pour un poste temporaire d'agent technique.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

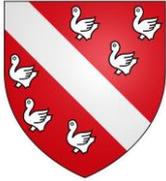
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- 1) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'agent technique de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine et autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent sera basée sur son expérience et ses compétences professionnelles entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

- 3) D'autoriser Madame le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus

Juridiques

DCM 2016.11.07.02 – Signature de l'avenant n°1 à la convention de refacturation de frais au titre des Eaux Pluviales

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a, par délibération du 21 Septembre 2015, autorisé Madame le Maire à signer la convention provisoire de refacturation de frais au titre des eaux pluviales.

Cette convention définit les modalités de remboursement par la commune des dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour la gestion des eaux pluviales jusqu'à la valorisation d'un transfert de charges afférent à cette compétence.

Le présent avenant vise à prolonger la durée de la convention pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2017.

Madame le Maire soumet au vote le projet d'avenant.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

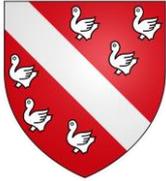
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention provisoire de refacturation de frais au titre des eaux pluviales qui prévoit une prolongation de deux ans de la durée initiale de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.03 – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Madame, le Maire présente en détail les différents éléments du rapport.

Madame Bouchard demande si l'on remet souvent de l'eau dans les mares.

Monsieur Sorand répond qu'il n'y a pas eu besoin cette année, sauf à Bilheux car la mare n'est pas étanche.

Madame Bouchard indique qu'en 2014, quatre prélèvements ont été contrôlés négatifs pour la teneur en nitrate.

Madame le Maire explique que ces prélèvements étaient dus à un problème de canalisation du SIPEP et que des mélanges ont été faits pour diminuer ce taux.

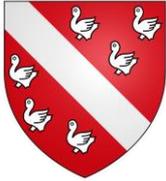
Madame le Maire rappelle les attentes de l'Agence de l'eau. En effet, l'Agence de l'eau attend 85% du rendement de réseaux. Seulement, la situation financière du budget de l'eau ne permet pas de renouveler toutes les canalisations anciennes. Madame le Maire et plusieurs autres conseillers ont mis en avant l'utilité pour plus tard de mettre en place des compteurs de sectorisation pour identifier les fuites éventuelles.

Monsieur Sevin rajoute un point sur la nécessité d'installer des compteurs là où il n'y en a pas actuellement (stade, cimetière, etc...) ce qui permettra de diminuer le volume sans comptage.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Concernant les travaux sur les canalisations, l'an dernier des travaux ont été effectués. Cette année de nouveaux travaux ont été effectués mais il reste encore beaucoup à faire.

Monsieur Allard trouve dommage que certaines canalisations ont été plusieurs fois refaites alors que d'autres canalisations sont plus anciennes et n'ont jamais été refaites.

Madame le Maire lui répond que les travaux ont été mal exécutés et que quatre fuites ont été détectées sur cette canalisation entre Tremblay et l'entreprise Ateliers 28.

Madame le Maire rappelle qu'il faut trouver un équilibre entre le prix de l'eau et la restauration des canalisations. Si les investissements de restauration des canalisations augmentent alors le prix de l'eau devra augmenter. Le budget de la régie de l'eau doit s'équilibrer par les ventes d'eau.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, Madame le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'adoption de ce rapport, la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération, la mise en ligne du rapport et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, la décision de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.04 – Approbation des nouveaux statuts du SIZA

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIZA a modifié l'article 3 de ses statuts relatif au lieu du siège du syndicat. A cet effet, les communes membres du SIZA se doivent de délibérer pour l'adoption des nouveaux statuts.

Madame le Maire rappelle les objectifs de la loi NOTRe notamment la suppression à long terme des syndicats ainsi que le développement des intercommunalités.

Monsieur Laouennan demande si à termes la Communauté d'Agglomération du Pays Dreux va gérer cette zone d'activités.

Madame Le Maire répond par l'affirmative en ajoutant que des calculs sont nécessaires pour évaluer les investissements effectués par les communes membres.

L'article 3 qui indiquait « Le siège du syndicat est fixé Route de Nonancourt à Brezolles (28 270) » est modifié par la formulation suivante : « Le siège du syndicat est fixé au 4 rue de Châteaudun à Dreux (28 100) »

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation des nouveaux statuts du SIZA relatif au changement d'adresse du siège social.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.05 - Approbation de la vente d'un terrain à proximité du motocross à Bilheux.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que sur proposition de Monsieur Pelletier, Maire délégué de la commune d'Ecublé-Bilheux, la parcelle cadastrée 138 ZA 16 ne servant pas à la commune pourrait être proposée à la vente. Le terrain a une surface de 31 ares, 87 centiares. La vente du terrain permettrait la sécurisation du parking du motocross. La parcelle a été évaluée par les Domaines à 1 900 €. Il convient néanmoins de réactualiser cette estimation.

Monsieur Allard rappelle que cette parcelle est issue d'un remembrement datant des années 2000. Il trouve dommage de vendre le terrain qui est aujourd'hui boisé. En effet, ce terrain sera utilisé comme un parking mais seulement de façon ponctuelle.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation, le cas échéant, de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Le plan de la parcelle est annexé (annexe 1) au PV.

Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 4

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de cette parcelle aux prix estimés par le service des Domaines.
- **Demande** à Madame le Maire d'indiquer lors d'une prochaine séance de conseil municipal le montant estimé par les Domaines pour la vente.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

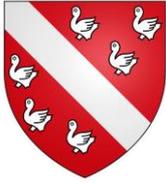
DCM 2016.11.07.06 - Approbation de la vente d'un terrain à Ecublé-Bilheux.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que sur proposition de Monsieur Pelletier, Maire délégué de la commune d'Ecublé-Bilheux, la parcelle cadastrée 138 ZA 22 ne servant pas à la commune pourrait être proposée à la vente. Ce terrain a une surface de 3 ares 68 centiares. Cette sente est à la charge de la commune. Or, elle ne présente pas d'intérêts dans des aménagements futurs. Des riverains sont intéressés pour l'acquérir.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Sevin demande s'il convient de mettre en place une enquête publique. Madame le Maire répond par la négative car ce n'est pas un chemin communal.

La commune a sollicité l'avis des Domaines pour évaluer sa valeur.

Le plan de la parcelle est annexé (annexe 2) au PV.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation, le cas échéant, de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 3

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de cette parcelle au prix estimé par le service des Domaines.
- **Demande** à Madame le Maire d'indiquer lors d'une prochaine séance de conseil municipal le montant estimé par les Domaines
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2016.11.07.07 - Approbation de la vente d'une parcelle labourable à Ecublé-Bilheux

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que sur demande de l'agriculteur exploitant, la parcelle cadastrée 138 ZC 17 ne servant pas à la commune le souhaite de l'acquérir.

Ce terrain a une surface de 1,60 hectare. Cette parcelle est labourable et exploitée par un agriculteur en location avec la commune (58€ à l'année qui correspondent au remboursement de la taxe foncière payée par la commune et 143,01 € de loyers pour l'année 2015). L'agriculteur a fait la demande d'acquisition de la parcelle. Cette parcelle ne présente pas non plus d'intérêts pour des aménagements futurs. L'agriculteur étant aujourd'hui détenteur du bail, il a une priorité d'acquisition en cas de vente de la parcelle par la commune.

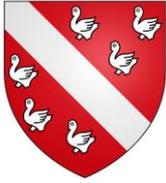
Monsieur Sevin s'interroge sur le nombre de parcelle labourable que possède la commune.

Madame le Maire rappelle qu'un état des lieux des terrains communaux est actuellement en

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

cours.

La commune a sollicité l'avis des Domaines pour évaluer sa valeur.

Le plan de la parcelle est annexé (annexe 3) au PV.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation, le cas échéant, de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 3

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de cette parcelle au prix estimé par le service des Domaines.
- **Demande** à Madame le Maire d'indiquer lors d'une prochaine séance de conseil municipal le montant estimé par les Domaines pour la vente de la parcelle.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2016.11.07.08 - Convention de mise à disposition avec Keolis pour le stationnement des cars

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la compétence transport scolaire auparavant assurée par le SIVOM Tremblay-Serazereux a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux au 1^{er} Septembre 2016. Aussi, le SIVOM utilisait, jusqu'à présent, une partie du hangar communal afin de stationner les cars utilisés pour le ramassage scolaire.

Avec le transfert de cette compétence et le recours à cette nouvelle entreprise, il est nécessaire pour la commune de formaliser la mise à disposition de ces places de stationnements pour les trois bus.

Monsieur Laouennan remet en question le titre gracieux de cette mise à disposition.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire rappelle que la question s'était posée. Cependant, le prix de cette mise à disposition serait alors transféré sur le prix du transport des usagers. Il a paru plus intéressant de proposer cette mise à disposition à titre gracieux.

Madame le Maire ainsi que Madame Bouchard mettent en avant l'intérêt économique et écologique de cette mesure qui permet à la fois de diminuer le nombre de kilomètre facturé par la société et par ricochet les émissions polluantes.

A cet effet, une convention de mise à disposition a été rédigée et Madame le Maire, après lecture de celle-ci, soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation de la convention de mise à disposition de trois places de stationnements pour les cars scolaires et l'autorisation pour la signer.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 3

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de trois places de stationnements pour les cars utilisés pour le ramassage scolaire des circuits de Tremblay-les-Villages.
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition à titre gracieux.

Finance :

Points sur les subventions obtenues par la commune :

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le tableau récapitulatif, donné par ailleurs en séance, des subventions obtenues dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016. Le tableau récapitulatif sera annexé au Procès-Verbal du conseil municipal.

Madame le Maire indique que dans la mesure du possible et des règlements des financeurs, l'ensemble des projets d'investissement de la commune ont fait l'objet de demande de subventions.

Aussi sur 15 projets d'investissements 2016, 24 dossiers ont été déposés pour un montant total demandé de 157 712,90 €. Par prudence, il a été inscrit en recettes d'investissement 2016 un montant de 65 000 € de subventions.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Au final les subventions obtenues s'élèvent à 100 401,20 € soit un taux d'obtention de 63,66 %.

Monsieur Main demande s'il y a eu d'autres demandes de subventions. Madame le Maire annonce que pour cette année il n'aura pas d'autres dossiers pour l'obtention de subvention.

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé (annexe 4) au présent PV.

Travaux :

DCM 2016.11.07.09 - Choix de l'entreprise pour la consultation voiries relative à la réfection de chaussée rue Saint-Lhomer à Neuville-la-Mare, de pose de bordures rue de la Libération à Neuville-la-Mare, d'aménagements de trottoirs pour accessibilité PMR à Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire expose que dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection de chaussée rue Saint-Lhomer à Neuville-la-Mare, de pose de bordures rue de la Libération à Neuville-la-Mare et d'aménagements de trottoirs pour accessibilité PMR à Tremblay-les-Villages, il a été publié un marché en date du 12 mai 2016 sur le site de l'association des maires www.am28.org. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 3 Juin 2016 à 16h00. Suite à cette publication, 5 entreprises ont déposé une offre.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le Lundi 6 Juin 2016, puis d'une analyse par l'Agence Technique Départementale – 1 Place du Chatelet à Chartres- qui a été chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Les membres de la commission des travaux ont émis un avis favorable au rapport d'analyse des offres lors de sa réunion du Mercredi 6 Juillet 2016.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, distribué par ailleurs aux membres du conseil municipal, Madame le maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 23 902,06 € TTC.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché relatif aux travaux de réfection de chaussée rue Saint-

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Lhomer à Neuville-la-Mare, de pose de bordures rue de la Libération à Neuville-la-Mare et d'aménagements de trottoirs pour accessibilité PMR à Tremblay-les-Villages à l'entreprise Eurovia pour un montant TTC de 23 902,06 €

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la conclusion de ce marché.

DCM 2016.11.07.10 - Choix de l'entreprise pour la consultation voiries relative à la création de trottoirs et d'accotement rue de la Goletterie à Bilheux.

Madame le Maire expose que dans le cadre de la réalisation de travaux de création de trottoirs et d'accotement rue de la Goletterie à Bilheux, il a été publié un marché en date du 27 mai 2016 sur le site de l'association des maires www.am28.org. La date limite de réception des offres a été fixée au Lundi 27 Juin 2016 à 12h00. Suite à cette publication, 6 entreprises ont déposé une offre.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le Lundi 4 Juillet 2016, puis d'une analyse des offres le même jour.

Les membres de la commission des travaux ont émis un avis favorable au rapport d'analyse des offres lors de sa réunion du Mercredi 6 Juillet 2016.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, distribué par ailleurs aux membres du conseil municipal, Madame le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise TPCI qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 72 252 € TTC.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil Municipal,

- **Décide** d'attribuer le marché relatif à la création de trottoirs et d'accotement rue de la Goletterie à Bilheux à l'entreprise TPCI pour un montant de 72 252 € TTC.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la conclusion de ce marché.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.11 - Choix de l'entreprise pour la consultation Eclairage public sur le changement de 50 têtes d'éclairage mercure.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune a consulté trois entreprises pour le changement de 50 têtes d'éclairage mercure réparties sur l'ensemble de la commune.

L'objet de la présente consultation concernait :

- La fourniture et la pose de 50 lanternes 100 W sodium routier (type CIVIC)
- La dépose des 50 lanternes mercure existantes
- La reprise du support ou son changement en cas de mauvais état
- Le câblage de l'ensemble avec mise en place d'un boîtier Classe II.

Les entreprises ont toutes trois déposé une offre :

	Montant HT	Montant TTC
EGELEC	25 000 €	30 000 €
H2E	20 750 €	24 900 €
EIFFAGE	27 800 €	33 360 €

Après analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre présentée par l'entreprise H2E, par ailleurs prestataire pour le contrat d'entretien annuel de l'éclairage public, pour un montant de 20 750 € HT.

Madame le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'attribution du marché de changement de 50 têtes d'éclairage mercure à l'entreprise H2E pour un montant de 20 750 € HT.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché relatif au changement de 50 têtes d'éclairage mercure à l'entreprise H2E pour un montant de 20 750 € HT.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la conclusion de ce marché.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.12 - Choix de l'entreprise pour la consultation Eclairage public sur la sur création de points lumineux

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune a consulté trois entreprises pour la création et rénovation de points d'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

L'objet de la présente consultation comprenait les points lumineux aux adresses suivantes:

- 11 rue de Baillette à Tremblay-les-Villages
- rue de la Chardonnière à Tremblay
- stade et du plateau sportif à Tremblay
- 11 rue du Moulin à Chêne-Chenu
- 15 rue de la Goletterie à Bilheux
- 19 rue du Jardin Rond à Bilheux
- route de Chêne-Chenu au carrefour de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Goletterie

Les entreprises ont toutes trois déposé une offre :

	Montant HT	Montant TTC
EGELEC	8 180 €	9 816 €
H2E	7 310 €	8 772 €
EIFFAGE	9 080 €	10 896 €

Après analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre présentée par l'entreprise H2E, par ailleurs prestataire pour le contrat d'entretien annuel de l'éclairage public, pour un montant de 7 310 € HT.

Madame le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'attribution du marché de création et rénovation de points d'éclairage public à l'entreprise H2E pour un montant de 7 310 € HT.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil Municipal :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** d'attribuer le marché relatif aux créations/rénovation de points d'éclairage public à l'entreprise H2E pour un montant de 7 310 € HT.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la conclusion de ce marché.

DCM 2016.11.07.13 - Validation des travaux 2016 prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 12 Novembre 2015, la commune s'est engagée sur 9 ans pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de ses différents bâtiments.

Le principe de l'Agenda d'Accessibilité Programmée réside dans une programmation pluriannuelle des travaux. Aussi, de façon logique les travaux projetés pour l'année 2016 concerneront les bâtiments recevant le plus de public.

Monsieur Sorand indique qu'il souhaite faire effectuer le maximum de travaux par les services techniques communaux.

Madame le Maire rappelle que l'Agenda d'accessibilité programmée a été validé par la Préfecture et qu'il est donc obligatoire de réaliser ces travaux.

Ainsi pour 2016, Madame le Maire propose aux conseillers d'autoriser le lancement de chiffre et d'exécution soit en régie, soit par le biais d'une entreprise des travaux suivants :

Mairie de Chêne-Chenu :

Créer un guidage contrasté visuel et tactile	1 500,00 €	2016
Changer la grille d'évacuation des eaux pluviales	500,00 €	2016

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et peindre les premiers et dernières contremarche	800,00 €	2016
Mettre en place une signalisation adaptée	100,00 €	2016

Club House :

Mettre en place un contraste visuel et tactile	1 000,00 €	2016
--	------------	------

Plateau Sportif :

Mettre en place un contraste visuel et tactile	300,00 €	2016
--	----------	------

Maison des services :

Mettre en place une barre d'appui dans les sanitaires	200,00 €	2016
---	----------	------

Mettre en place une signalisation adaptée	250,00 €	2016
---	----------	------

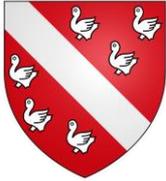
Salle des fêtes de Tremblay

Mettre en place un contraste visuel et tactile	500,00 €	2016
--	----------	------

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et peindre les premiers et dernières contremarche	2 500,00 €	2016
Déplacer la place de stationnement handicapé au plus près du cheminement	1 800,00 €	2016
Mettre en place un panneau de signalisation pour la place de stationnement réservé	250,00 €	2016

Bibliothèque :

Mettre en place un revêtement de sol visuellement et tactilement contrasté	400,00 €	2016
Remplacer la grille devant la porte d'entrée	300,00 €	2016

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **Décide** d'autoriser cette programmation de travaux dans le cadre de l'ADAP de la commune pour l'année 2016 pour un montant estimé de 9 700 €
- **Autorise** Madame le Maire à demander des devis aux entreprises pour acheter le matériel nécessaire et le cas échéant mandater une ou plusieurs entreprises pour effectuer les travaux.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.11.07.14 - Autorisation d'achat d'une voiture de service en remplacement de l'actuelle hors service.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'actuelle voiture de service, de marque Kangoo, utilisée par les agents du service techniques dans leurs missions au quotidien est tombée en panne et qu'un devis de réparations a été réalisé auprès de notre prestataire pour l'entretien des véhicules de la commune.

Ce devis s'élève à 1 978,80 € TTC alors que la valeur estimée du véhicule est de 500 €. Considérant la vétusté de ce véhicule, Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas effectuer les travaux et d'autoriser l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à acquérir un nouveau véhicule de service d'occasion.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DCM 2016.11.07.15 - Autorisation de signature de devis supplémentaires d'investissement par rapport au Budget 2016.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que les membres de la commission des travaux, lors de leurs séances du 20 Juin 2016 et du 6 Juillet 2016, ont validé l'ajout au budget 2016 de petits travaux d'investissements. Ces travaux / achats supplémentaires concernent :

- Travaux 5 Route de Paincuit – Entreprise MUSCI - 3 256,80 € TTC;
- Travaux 7 rue de l'Aubépine – Entreprise MUSCI – 1 398 € TTC ;
- Travaux de remise aux normes coupure électrique de la Salle des fêtes de Tremblay – Entreprise SERT – 2 242,14 € TTC ;
- Acquisition d'une faucheuse professionnelle d'occasion – Parc technique départemental – entre 300 € et 500 € TTC ; Cette acquisition fait suite aux pannes répétitives de l'actuel matériel de la commune. Ce matériel est vendu dans l'état et nécessitera une remise en état.
- Raccordement assainissement à la Mairie d'Ecublé – SPL – 2 390,11 € TTC.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'ajout de ces travaux d'investissement au budget 2016 et l'autorisation pour signer les différents devis afférents.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'inscription de ces travaux d'investissements aux projets d'investissement 2016
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents devis des entreprises pour les montants inscrits dans la délibération

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjointes au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Puits Bernier

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une affaire sur un puits communal qui nécessite un traitement rapide du dossier. En l'espèce, deux administrés de la commune ont demandé en 1994 le droit de capter de l'eau potable provenant d'un puits appartenant à la commune sur une parcelle communale qui jouxte leur propriété au lieu-dit Bernier.

La suite de la procédure est celle-ci :

- Arrêté de l'ancien maire de fermeture du puit pour des raisons sanitaires
- Recours administratif des propriétaires des parcelles jouxtant le puit seul point de distribution d'eau
- Confirmation de la fermeture du puits par décision de TA d'Orléans.
- Nécessité de fermeture du puit
- Demande de raccordement ERDF qui laisse penser une prochaine demande en eau
- RDV pris avec le SIPEP pour évaluer la faisabilité d'un départ de canalisation sur une canalisation SIPEP

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- RDV avec la DDT qui alerte sur le risque sanitaire et la possible mise en cause de la responsabilité pénale de Madame le Maire

Les actions à engager :

- Evaluation du cout du raccordement
- Spécificités techniques (passage sous réseaux ferrés, distance très longue)
- Demande d'autorisation aux propriétaires des parcelles agricoles de passer une canalisation sous leurs parcelles
- Demande d'autorisation RFF
- Recherche difficile de subvention (pas d'AESN sur la distribution, orientation DETR ?)
- Interrogation sur la participation aux travaux des usagers ?
- Montant du budget assainissement eau contraint (62 000 € estimé à l'époque pour amener une canalisation au lieudit Bernier sur un budget global d'investissement de 130 000 €

Madame Bouchard demande si le puits peut être vendu. Madame Le Maire répond qu'il est impossible de le vendre pour l'usage d'eau potable.

Monsieur Sevin observe que nous sommes en présence d'un hameau. Il s'interroge sur l'obligation de raccorder le hameau à l'eau potable.

Madame le Maire explique qu'une éventuelle dérogation au raccordement de ces deux habitations pourrait être accordée si au sein de la commune il n'y a pas de situation similaire en termes de distance. En l'espèce, un autre hameau de la commune est raccordé par une canalisation plus longue que celle envisagée au lieudit Bernier. Selon le principe de l'égalité, le hameau de Bernier devra vraisemblablement être raccordé.

- Point sur le RDV avec les bailleurs sociaux concernant le projet de maison médicale et du projet des Euréliales

Madame le Maire et Mr Sorand ont reçu le 28/06/2016 et le 29/06/2016 les 3 Bailleurs sociaux qui sont l'Habitat Eurélien, la SA Eure et Loir Habitat et l'Habitat Drouais.

La commune a consulté les trois bailleurs sociaux pour leur proposer le rachat du cabinet médical actuel et la réserve foncière avec les 10 lots d'habitat Type Euréliales et 10 lots en accession. Ces 10 lots à la vente pourraient permettre de financer l'investissement des voies et réseaux de la zone à urbaniser.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

Les deux opérations sont liées. Aucun bailleur social ne peut intervenir sur le rachat du cabinet médical, s'il n'y a pas d'opération d'habitat avec.

Madame le maire informe qu'une demande a été faite auprès des domaines pour évaluer le prix de rachat du cabinet médical à la demande des bailleurs sociaux.

L'opération doit être réalisée en 2017 si le cout du projet est supportable tant dans le rachat et la réhabilitation des locaux.

Le 4 juillet, nous avons reçu un courrier, de l'Habitat Eurélien pour nous informer de leur volonté de réaliser l'aménagement d'un programme de logements pour personnes vieillissantes et la maison de santé pluridisciplinaire.

L'Habitat Drouais nous a aussi informé de son intérêt pour le projet et étudie une proposition.

A ce jour, nous n'avons pas de retour de la SA Eure et Loir Habitat.

L'association des professionnels de santé doit se réunir le 18/07 autour d'Axelle Champagne (Agglo du Pays de Dreux). L'objet de cette réunion est d'étudier le montage financier et juridique de l'opération.

Monsieur Morin informe le conseil que l'Association s'est aussi réunie pour travailler sur son projet de santé.

Madame Bouchard demande quels sont les professionnels intéressés pour une implantation au sein de cette maison de santé.

Monsieur Morin indique que les kinésithérapeutes ne souhaitent pas travailler dans la maison de santé. Cependant, ils souhaitent faire partie de l'association et de la mise en réseau de l'ensemble des professionnels. Pour l'instant, des infirmiers, des professions paramédicales sont intéressés pour s'installer dans cette maison de santé.

Monsieur Sevin s'interroge sur le calcul du nombre de lots proposé par les bailleurs sociaux sur le projet de Tremblay.

Madame le Maire répond qu'en fonction de la taille de la commune, le nombre de lot peut varier. De façon générale, ce type de projet contient entre 10 et 20 lots.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Compte rendu de la réunion avec le cabinet d'architecte pour l'aménagement du cœur de village de Tremblay

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2016

NOM	Fonction
Mme. MINARD	Maire
M. SORAND	1 ^{er} Adjoint
Mme. DOS REIS	2 ^{ème} Adjoint
M. LEHERICHER	3 ^{ème} Adjoint
M. PELLETIER	Maire délégué d'Écublé
Mme. BAZIN	Conseillère municipale
Ophélie BRETTE	Agent de développement de l'Agglo du Pays de Dreux
Laurence RENARD	Paysagiste - La Fabrique du Lieu
Nicolas TINET	Urbaniste – La Fabrique du lieu

PRESENTATION

Madame Brette présente le cadre de la mission. Elle rappelle qu'il s'agit d'une étude

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Écublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuille
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à bon de commande dont peuvent bénéficier les communes qui sont concernées par des enjeux de revitalisation de bourg où la reconquête d'espaces de convivialité autour de pôles commerçants est un enjeu.

Il est précisé que la commune du Tremblay-les-Villages a le privilège de bénéficier de l'équivalent de deux missions. En effet, le périmètre d'étude porte à la fois sur la traversée du bourg et sur la place du village.

Un participant fait part de la déception que cette démarche ne porte pas sur l'ensemble des hameaux. Il est répondu que les grands principes d'aménagement qui portent sur ce village pourront être transposées, en partie, sur les autres. Une présentation de l'ensemble des hameaux sera ajoutée dans la note, de même que les caractéristiques communes aux différents villages.

REACTION SUR LE DIAGNOSTIC ET LES PREMIERES PROPOSITIONS

- L'éclairage de la place est à renforcer pour sécuriser la sortie des commerçants en hiver.
- Il faut veiller à ne pas déplacer les nuisances liées à la circulation (rue de la poste notamment).
- Les emprises pour la voie de contournement par le sud sont déjà acquises.
- Il est suggéré de créer des bandes cyclables sur la chaussée pour sécuriser les déplacements vélos enfants et adultes du village. Un stationnement pour les vélos pourrait être installé sur la place.
- Le trajet prévu pour la venelle au sud du bourg passe par la propriété d'un habitant, il n'est donc pas envisageable. En revanche, il est possible de passer par un autre tracé.
- Il semblerait pertinent d'inciter les habitants à végétaliser leurs pieds de murs.
- Il est confirmé qu'il n'y a pas d'accès pour les engins agricoles par le devant de la ferme.
- Le stationnement en chicane est déjà opérationnel par secteur.

SUITES

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Envoyer la présentation et revenir avec des éléments affinés (coupes, plans et dessins)
- Organisation d'une réunion de concertation avec la population.

Compte rendu du 1^{er} Adjoint au Maire

- Compte rendu des différentes commissions des travaux

Monsieur Sorand informe les conseillers municipaux de la tenue, depuis le dernier conseil de deux commissions des travaux en date du 20 Juin 2016 et du 6 Juillet 2016.

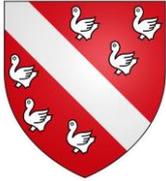
La commission du 20 Juin 2016 avait pour ordre du jour :

- 1) Faire un point sur l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation sur les bordures et l'enrobé à Neuville et sur l'accessibilité PMR devant la boulangerie. L'analyse de ces offres a été effectuée par l'Agence Technique Départementale dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre signé avec la commune. Il est ressorti de cette première analyse que des informations importantes étaient absentes de certains dossiers d'entreprise. Aussi une demande de compléments a été demandée aux entreprises.
- 2) L'analyse des offres reçues dans le cadre des deux consultations sur l'éclairage public de la commune a été faite et validée par la commission et donc proposée au conseil municipal du 11 Juillet 2016.
- 3) L'ajout de petits travaux aux projets d'investissement 2016 qui concernent :
 - Travaux 5 Route de Paincuit – Entreprise MUSCI - 3 256,80 € TTC; Reprise des bordures de trottoirs avec calcaire et réfection de l'entrée de la maison.
 - Travaux 7 rue de l'Aubépine – Entreprise MUSCI – 1 398 € TTC ; La chaussée s'affaisse et il est nécessaire de refaire les bordures de caniveaux
 - Travaux de remise aux normes coupure électrique de la Salle des fêtes de Tremblay – Entreprise SERT – 2 242,14 € TTC ;
 - Acquisition d'une faucheuse professionnelle d'occasion – Parc technique départemental – 300 € TTC ; Cette acquisition fait suite aux pannes répétitives de l'actuel matériel de la commune.
 - Raccordement assainissement à la Mairie d'Ecublé – SPL – 2 390,11 € TTC.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- 4) Le recensement des priorités de travaux 2017 sur l'ensemble de la commune. Les maires délégués ont indiqué, lors de la commission des travaux du 20 Juin 2016, les différents projets qu'ils souhaitaient inscrire au Budget 2017. Suite à cette liste, une estimation du coût de chaque projet sera réalisée (appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage ?) afin de dégager les priorités 2017. Ces priorités seront de nouveau validées en commission des travaux puis en conseil municipal selon les capacités financières de la commune.

Ensemble de la commune :

- Tranche d'éclairage public de la commune (50 à 100 lanternes mercure) et voir possibilité de passer directement en LED
- Consultation pour des matériels de vidéo protection (achats caméra, ordinateur, aménagements d'une pièce spécifique, maintenance.)
- Programme de renouvellement des compteurs plombs
- Programme de mise en place de compteurs de sectorisation sur nos réseaux d'eau potable
- Etude du cout de raccordement des habitations du lieudit Bernier
- Aménagement voies et réseaux pour la future implantation du projet d'Euréliales.
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux suivant ADAP
- Changement d'une paire de volet sur la mairie de Tremblay (coté Ecole)

Chêne-Chenu :

- Bordures de trottoirs Place de la Liberté et réfection de la chaussée
- Renforcement du mur de la mare de Chêne-Chenu
- Réfection du toit de la salle des fêtes qui fuit
- Bordures de trottoirs rue Saint-Germain
- Finir les enrobés et les entrées de maison rue de la Mairie.

Theuvy-Achères :

- Bordures de trottoirs rue Saint-Brice

Saint-Chéron-des-Champs :

- Réfection des trottoirs en enrobés sur l'ensemble du village.
- Ecoulement des eaux pluviales (compétence de l'AgglO) rue de Rebercourt
- Implantation de bandes rugueuses à l'entrée de Saint-Chéron en venant de Challet.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Ecublé-Bilheux :

- Marquage au sol rond-point rue de la Goletterie
- Implantation d'un stop rue Saint-Jacques
- Rétrécissement de la chaussée en entrée et sortie d'Ecublé + Passage piétons en traversée d'Ecublé.
- Réparation de la toiture de l'Eglise côté Ouest

Tremblay :

- Enrobés des places de stationnement devant l'école rue de la Croix Blanche et marquage au sol
- Réfection de la voirie rue de la Cornaillère
- Etude parking entrée de Tremblay en venant de Châteauneuf
- Sablage et peinture candélabres

La commission du 6 Juillet 2016 avait pour ordre du jour :

- 1) Le point sur les travaux en cours qui concernent majoritairement la réfection de la charpente à l'Eglise de Theuvy :

Les travaux à l'Eglise de Theuvy sont presque terminés. La date prévisionnelle de fin des travaux a été fixée au 20 Juillet. En complément des demandes de subvention déposées auprès de l'Etat et du Département, la contribution publique après de la fondation du patrimoine a permis de récolter 1 850 € au 15 Juin 2016 sur un montant total de travaux prévus de 20 351 € TTC.

Etant donné que la contribution publique a permis de récolter au moins 10 % du montant du projet la commune a pu déposer un dossier de subvention supplémentaire au titre du Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité qui peut représenter jusqu'à 30 % du montant HT des travaux soit 5 088 €. Après attribution définitive, la subvention au titre du FRPCP représente 3 742 €.

Les subventions / participations reçues sont :

- 5 088 € au titre du FDAIC 2016
- 1 850 € au titre de la participation publique
- 3 742 € au titre du FRPCP

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le montant de subvention est de 10 860 € soit 53,3 % du montant total des travaux. Le reste à charge représente donc 9 491€ TTC.

Madame Bouchard demande si les travaux sont finis.

Madame le Maire indique que les travaux sont presque finis, seulement la structure reste fragile.

2) Les deux rapports d'analyse des offres pour les consultations sur la création de bordures de trottoirs et d'accotement rue de la Goletterie et sur les travaux de réfection de chaussée rue Saint-Lhomer à Neuville la Mare, de pose de bordures rue de la Libération et d'accessibilité PMR devant la boulangerie ont été validés à l'unanimité par la commission des travaux du 6 Juillet 2016.

3) Consultation pour l'acquisition d'une tondeuse professionnelle autoportée

Un courrier a été envoyé à trois entreprises pour recueillir leur offre de prix pour une tondeuse professionnelle. Pour l'heure, deux entreprises nous ont fait parvenir leur offre :

- GARDEN EQUIPEMENT
- MOLLIER

Le coût à prévoir pour l'acquisition d'une tondeuse professionnelle est compris entre 25 000 € et 30 000 € HT.

Après avis des membres de la commission des travaux, la consultation sera lancée en Septembre pour bénéficier des prix de basse saison. L'acquisition et les crédits budgétaires nécessaires seront prévus dans le cadre du budget 2017.

4) Acquisition d'un utilitaire en remplacement de l'actuelle voiture communale hors service.

Monsieur Sorand indique que l'actuelle voiture de service, utilisée par les agents du service techniques dans leurs missions au quotidien est tombée en panne et qu'un devis de réparations a été réalisé auprès de notre prestataire pour l'entretien des véhicules de la commune.

Ce devis s'élève à 1 978,80 € TTC alors que la valeur estimée du véhicule est de 500 €.

Les membres de la commission des travaux valide à l'unanimité l'achat d'un véhicule d'occasion en remplacement de l'actuel véhicule hors d'usage.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Compte rendu du 2ème Adjoint
RAS
- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats
RAS

Divers

- **Location de l'ancien local du Crédit Agricole.**

Le propriétaire est la SA Eure et Loir Habitat. Ce bailleur privilégie à la demande de la commune la location en Bail commercial.

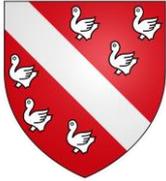
Ils n'ont reçu aucune demande à ce jour. A compter du mois de Septembre, si le local n'est toujours pas loué, le bailleur a informé qu'il sera transformé en logement.

Information sur le local, à communiquer le plus largement possible :

- le local fait 90 m²
- le loyer : 630 euros
- charges 60 euros

Madame le Maire a demandé à l'agglomération du Pays de Dreux de le diffuser sur son site pour élargir la diffusion.

- **Proposition par l'Agglomération du Pays de Dreux d'une démarche de désherbage alternatif à la mairie de Luray le 18 Juillet 2016 à 10h30.** Il est proposé aux membres de la commission des travaux de s'y rendre afin d'évaluer l'efficacité de ces matériels



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le secrétaire de séance,
Frédéric SEVIN

Le Maire,
Christelle Minard,

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER <i>Absent a donné pouvoir à Christelle MINARD</i>	Nathalie GANDON	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN <i>Absente a donné pouvoir à Virginie BOUCHARD</i>	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER <i>Absent a donné pouvoir à Jean- Luc SORAND</i>	Mylène MILON <i>Absente</i>	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL <i>Absent a donné pouvoir à Yves LAOUENNAN</i>	Françoise LEREAU <i>Absente a donné pouvoir à Marie- France CABARET</i>	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE <i>Absente</i>	

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages